



ÉGLISE CATHOLIQUE
EN CHARENTE
Diocèse d'Angoulême

Pour les familles en deuil – Célébrer des obsèques

Accompagner les familles en deuil



Affiche-accompagnement-deuilV2Télécharger

L'argent versé par les familles – 200 euros- est appelé casuel, c'est à dire offrande de participation aux frais de la célébration. Cet argent est versé à la paroisse, et sert à la vie des divers services que l'Église assure auprès des chrétiens pour les baptêmes, mariages et sépultures.

©2024 - Diocèse d'Angoulême - 27/07/2024 -

<https://charente.catholique.fr/ouest-charente/paroisses/chateauneuf-saint-pierre-de-segonzac/sacrements/deuil/>